

# Simulateur de tarif annuel basé sur le quotient familial

Ce simulateur de tarif annuel vous est proposé à titre indicatif sur la base de la grille tarifaire adoptée par délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération en date du 4 février 2020 pour l'année scolaire 2020-2021.

Pour connaître votre tarif, veuillez saisir les informations ci-dessous.

Attention, si vous faites plusieurs déclarations fiscales (concubinage, pacs, vie maritale), merci d'additionner vos revenus fiscaux de référence et nombres de parts.

**Revenu fiscal de référence (€) (obligatoire)**

**Nombre de parts (obligatoire)**

**Résident CACP (obligatoire)**

Oui  Non

**Discipline envisagée (obligatoire)**

**CALCULER**